



Bien-Etre au travail et prévention des risques psychosociaux

Publics	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de la fonction RH • Dirigeant, responsable de service, encadrement intermédiaire. • Chef de projet QVT. • Responsable santé et sécurité
Pré-requis	<p>Cette formation ne nécessite pas de prérequis en matière de préparation et d'animation de formation.</p> <p>Une attestation de formation conforme sera remise à chaque participant.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Décoder les mécanismes de souffrance au travail et faire référence au cadre réglementaire. • Auditer son organisation pour identifier les zones de risques et les points d'appui. • Analyser les causes (organisation, culture, politique RH, conditions de travail, management). • Identifier les différentes solutions possibles et s'appuyer sur des bonnes pratiques pour agir. • Mobiliser l'ensemble des acteurs (Direction, DRH, CHSCT, encadrement) dans le dispositif de prévention des RPS. • Identifier les clés de réussite et points de vigilance dans une démarche de prévention
Programme	
1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour
<i>Les risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?</i>	<i>Auditer son entreprise en matière de risque psychosocial</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Définir les termes : souffrance, stress, harcèlement, risque psychosocial... • Comprendre les mécanismes de construction de la souffrance au travail. • Repérer les symptômes et les nouvelles expressions de la souffrance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir les bons outils. • Faire un diagnostic partagé. • Identifier les forces et zones de fragilité pour une prévention réussie.
<i>La réglementation, les obligations et enjeux de prévention</i>	<i>Les étapes à respecter dans une démarche de prévention</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les obligations légales en matière de prévention. • Situer les enjeux (Sociaux, économiques...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs. • Piloter la prévention des RPS : du diagnostic au suivi. • Organiser les 4 niveaux d'actions : organisation, management, systèmes RH, conditions de travail. • Fédérer derrière un plan d'actions adapté et cohérent.
<i>La qualité de vie au travail, promotion du bien être au travail</i>	<i>Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sources de bien-être au travail. • Le bien-être comme levier de motivation et de performance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la traçabilité des actions. • Communiquer au quotidien sur les avancées en matière de prévention.
Rédaction d'une feuille de route individuelle et qui permet la consolidation des apports formatifs	